

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 19 janvier 2023

Date de convocation : 12/01/2023

Date d'affichage : 12/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire.

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOILLER – Jean-François SALAUN – Valérie QUERE – Sylviane LETTY – Delphine PRIGENT – Olivier LE BIHAN – Catherine LAURANS – Natalia DELACOURCELLE – Edwige van GAALEN – Sébastien LE LEZ – Laura MILIN – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Gilles NOEL – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON de BIE – Dominique LE GOFF – Gwénaëlle ARGOUARCH

à l'exception de : Olivier LE BIHAN, Delphine PRIGENT et Marlène ILHEU

Procurations :

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Delphine PRIGENT pour Roger GUILLOU

Marlène ILHEU pour Nadine PLUCHON

Nadine PLUCHON a été élue secrétaire de séance.

3-1 Actualisation des délégations extérieures : Conseillers communautaires HLC

La Commune de CLEDER dispose de 5 sièges au Conseil Communautaire de Haut-Léon Communauté. Ces représentants du Conseil Municipal sont directement élus au moment des élections municipales. Toutefois, la démission de Gérard DANIELOU, et le fait que le nouveau Maire élu soit déjà au nombre des 5 conseillers communautaires, a pour conséquence de créer la vacance de l'un des cinq sièges de CLEDER à HLC.

Il y a donc lieu de désigner un nouveau conseiller communautaire pour compléter la représentation de la Commune au sein de l'organe délibérant de HLC. Compte tenu du positionnement de Roger GUILLOU sur la liste « Unis pour Cléder », c'est lui qui est appelé à siéger à Haut-Léon Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Les 5 membres du Conseil Municipal siégeant en qualité de conseillers communautaires sont désormais :

Envoyé en préfecture le 24/01/2023

Reçu en préfecture le 24/01/2023

Affiché le

ID : 029-212900302-20230119-CM20230131-DE

Jean-Noël EDERN
Nadine PLUCHON
Roger GUILLOU
Marlène ILHEU
Charles de KERMENGUY



Fait à CLEDER, le 24 janvier 2023

Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN

Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication